



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 36

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 26 juin 2024

OBJET :

DE-24-06-1-43) AVENANT N°5 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS
PLURIANNUELLE AVEC LE CLUB OLYMPIQUE DE VINCENNES

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi vingt-six juin à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le vendredi 14 juin 2024 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE-GOURDY, Mme GAUVAIN, M. GIRARD, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. LAFON, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, Mme BOILOT, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme HAUCHEMAILLE, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, M. EPINAT, Mme BALAGNA-RANIN, M. POLITZER, Mme FOURNIER, M. BEUZELIN, Mme DARNAULT, Mme LIEVYN.

Absents excusés : M. BONAVENTURE (pouvoir à M. BOUKOBZA), M. CHARDON (pouvoir à Mme BOILOT), Mme SERVIAN (pouvoir à Mme TOP), M. PITAVY (pouvoir à M. BEAUFRÈRE-GOURDY), M. MICHON (pouvoir à M. LEBEAU), Mme RANIERI (pouvoir à Mme GAUVAIN), M. RIBET (pouvoir à Mme HAUCHEMAILLE).

Absents : .

Secrétaire de séance : Mme KAMINSKA

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20240626-lmc1H12019H1-DE
Date de réception en Préfecture : 28/06/2024
Date de Publication : 28/06/2024

Le Conseil...

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu les crédits inscrits au budget primitif 2024 pour l'attribution de subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé et autres organismes ;

Vu la délibération en date du 13 avril 2022 approuvant la convention d'objectifs pluriannuelle avec le *Club olympique de Vincennes* ;

Considérant la demande de subvention complémentaire de 8 000 € du *Club olympique de Vincennes* afin de financer les frais occasionnés par l'organisation de différents tournois ;

Considérant la nécessité de notifier par avenant le montant de cette subvention complémentaire versée en 2024 ;

Après avis de la commission Jeunesse, Sports, Démocratie participative, Vie des quartiers du 20 juin 2024,

D É L I B È R E

à l'unanimité,

ARTICLE I : Autorise Madame le Maire à signer l'avenant n°5 avec le *Club olympique de Vincennes* visant à attribuer une subvention complémentaire de 8 000 € au titre de l'exercice 2024, afin de participer aux frais occasionnés par l'organisation de différents tournois.

ARTICLE II : La dépense correspondante est inscrite au budget primitif 2024 aux chapitres et articles correspondants.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance

Signé

Le Maire

Signé